la question juive

[[Cette étude sera complétée par un article sur le Sionisme.]]

La solution que lui a donnée la Conférence de la Paix, quoique inspirée d'une évidente bonne volonté, porte l'empreinte de l'empirisme et de l'incohérence à la mode. Les puissants du jour ne sont pas seuls responsables de ces décisions. Les principaux intéressés, juifs et gouvernements antisémites ne leur ont pas facilité la tâche; volontairement et souvent inconsciemment, ils ont obscurci ce problème extrêmement complexe.

Le cas juif est un cas unique; il n'y a pas de cas analogue, il n'y a pas de précédent. D'autre part, par la force des choses, ceux qui s'en occupent ne peuvent le connaître chacun que sous un seul angle visuel, n'en voient qu'une facette qui se trouve être rigoureusement séparée des autres. Enfin, c'est un problème empoisonné par la passion, les idées préconçues, des préjugés séculaires.

Pour essayer d'y voir clair, nous allons nous placer successivement de différents points de vue, puis, nous élevant aussi haut que possible, nous tâcherons de contempler la question juive dans son ensemble.

Point de vue des antisémites d’Orient

Ici, nous ne parlons que de la Roumanie, de la Russie, de la Pologne et des pays nouvellement créés en Europe centrale et septentrionale où l'antisémitisme sévit à l'état aigu.

Laissant de côté les niaiseries, les méchancetés bêtes, tâchons de lire, dans l'âme d'un antisémite intelligent et désintéressé, à supposer qu'il en existe.

Le mieux qu'on puisse dire pour excuser l'antisémitisme, c'est que les juifs, élément étranger au pays, inassimilable, constituent un danger pour l'unité nationale. De là résulte pour les gouvernants la nécessité de surveiller cet élément et de le maintenir, par des mesures combinées, légales et autres, dans un état d'infériorité économique et politique.

On répond à cela que ce sont précisément ces mesures qui creusent le fossé entre les habitants juifs et non juifs d'un pays, et créent des antagonismes dangereux. Pour ce qui est du droit strict, souvent les juifs qu'on traite d'étrangers sont plus anciennement autochtones que leurs oppresseurs.

Point de vue des Juifs d’Orient

Les juifs d'Orient vivent en masses compactes, ramassés dans les villes de la Pologne, de la Russie occidentale, de la Roumanie. Confinés par les persécutions dans un petit nombre de professions, ils sont l'objet de véritables tortures physiques et morales, croupissent dans la misère et dans une totale ignorance du monde moderne. Assurément le plus ignorant des juifs de Pologne ou de Lituanie se fait encore de l'Univers une idée plus exacte que le paysan russe ou roumain, mais ces derniers, vivant entre eux, ont moins besoin d'un coup d'œil au dehors que les juifs dispersés parmi les nations.

Quiconque vient parler de délivrance à ces éternels, persécutés est donc assuré d'être avidement écouté et plus on leur promet de libertés, plus on se les attache. Or, c'est à ces juifs isolés même de leurs proches voisins par une double muraille de haine et de mépris réciproques, que des hommes parfaitement au courant de la vie moderne prêchent qu'ils forment une nationalité qui pourra vivre et se développer sur place, enchevêtrée au milieu des autres nationalités, pourvu qu'on lui assure l'autonomie. Ils leur promettent à la fois une république juive indépendante en Palestine et l'autonomie

partout où ils se trouvent actuellement. Ils exaltent leur fierté, leur confiance en eux-mêmes. Quoi d'étonnant alors, que ces hommes soient suivis par ces foules humiliées depuis tant de siècles! Et c'est ainsi que les délégués représentant neuf millions de juifs ont formulé ces revendications à la Conférence de la Paix.

Point de vue des Juifs d'Occident

Les juifs de France, d'Angleterre, d'Amérique et d'ailleurs ne réclament rien pour eux.

En Angleterre et en Amérique, de même qu'en Italie, un puissant mouvement sioniste dispose d'une presse agissante et d'un important nombre d'adeptes.

En France, le mouvement est plus lent. Les puissantes associations israélites qui ont leur centre à Paris, sont indifférentes, sinon opposées au sionisme, quoique le fondateur des colonies israélites de Palestine soit un Rotschild français. C'est que pour les Israélites français, le Judaïsme n'est qu'une religion. Ils font ce qu'ils peuvent pour que leurs «coreligionnaires» ne soient pas persécutés, mais ils ne conçoivent pas d'autres méthodes que la création d'écoles, les interventions occultes auprès des gouvernements ou l'émigration. Se mêler de sionisme ou de tout autre mouvement comportant un relent «national juif» leur paraît absurde et dangereux pour tous et pour eux-mêmes. Cette préoccupation ne hante pas l'esprit des juifs anglais ou américains qui ne connaissent pas d'antisémitisme dans leur propre pays.

Point de vue de la Conférence de la Paix

Émus par les souffrances juives encore aggravées par la guerre, les délégués des nations victorieuses ont voulu

profiter de la création ou de l'agrandissement territorial des états atteints par l'antisémitisme pour leur imposer la renonciation à ces pratiques inadmissibles.

Une tentative analogue au Congrès de Berlin, en 1878, a donné d'excellents résultats par endroits, de détestables ailleurs. La même formule honnêtement appliquée par la Serbie, le Monténégro, la Bulgarie, la Grèce, a pratiquement résolu la question juive dans ces pays. Mais en Roumanie, l'astuce de Bratiano, le père de l'actuel ministre, a éludé les obligations imposées. Le fils s'apprêtant à marcher sur les traces du père, il a fallu chercher d'autres moyens. C'est de cette nécessité, autant que de l'interprétation nationaliste donnée récemment à la mentalité juive, qu'est née la formule de l'autonomie nationale des minorités juives. À vrai dire, les décisions de la Conférence ne donnent, jusqu'à présent, aucune consécration officielle à la «Nationalité Juive». Il résulte simplement des conditions imposées à tous, et acceptées jusqu'ici seulement par la Pologne, que les juifs jouiront théoriquement de toutes les libertés, avec recours éventuel à la Ligue des Nations, en cas de violation des engagements.

secte, race ou nation?

Les diplomates de carrière et les diplomates improvisés suent en ce moment sur cette question juive qui, parmi beaucoup d'autres, leur prépare de graves mécomptes. Les uns et les autres font preuve d'étroitesse d'esprit en n'envisageant qu'un côté du problème; tous ont l'esprit obsédé par des mots ne s'appliquant pas à cette collectivité originale qu'on appelle les juifs.

Les juifs sont-ils une nation? Une secte religieuse? Selon qu'on admet la première ou la deuxième hypothèse, on offre une solution ou une autre. Or, ces deux hypothèses sont également fausses.

La religion juive existe, les masses juives d'Orient en font même la règle quotidienne de leur vie, autant que les adeptes les plus attachés à l'une quelconque des religions existantes. Mais cela n'est pas suffisant pour considérer tous les juifs comme n'étant rattachés à la collectivité juive que par une foi religieuse. Nombreux sont les juifs affranchis de toute croyance, ayant à jamais abandonné toute pratique religieuse. Ils se considèrent cependant comme étroitement unis aux autres juifs, croyants ou non. Cette solidarité agit sur leurs sentiments, sur leurs pensées, et se manifeste à l'occasion violemment dans le monde entier, partout où il y a des juifs, par des actes.

Nous sommes donc en présence d'un fait prouvant la vitalité d'un lien puissant qui unit, par-delà les frontières, par-dessus les préjugés de classes et de castes, des individus au nombre de phis de dix millions.

Quelle est la nature de ce lien?

La vieille diplomatie, les juifs satisfaits du monde occidental, ferment volontairement les yeux et les oreilles à l'évidence, et prétendent qu'il s'agit là d'une religion.

Viennent les représentants qualifiés des compactes masses juives de Pologne et de Russie qui clament: «Nous sommes une Nation!» Ils ne se trompent pas moins lourdement.

Il suffit que les persécutions antisémites cessent dans un pays, que des droits à peu près égaux soient accordés aux juifs, pour qu'instantanément, souvent même avant, ils deviennent d'ardents patriotes du pays qui les accueille. Même chassés d'un pays, ils lui consacrent durant des siècles une tendresse spéciale, en cultivent la langue et la littérature. Exemple: les juifs espagnols qui, partout, ont conservé pure la vieille langue castillane; et New York où les juifs forment une immense cité de plus d'un million d'habitants. Ils parlent tous une langue commune, le yidiche, mais se groupent suivant

leur origine respective, russe, polonaise, roumaine, etc. Chaque groupe cultive la langue maternelle, s'intéresse à la patrie marâtre qui les a pourtant rejetés de son sein. L'exemple des juifs alsaciens est encore plus typique. Autant que les Alsaciens catholiques et protestants, ils ont refusé, un demi-siècle durant, toute assimilation avec les Allemands, et même avec les juifs immigrés. En France, il est bien plus difficile à un juif immigré de se faire admettre dans une famille juive indigène que dans une famille non juive.

Tout cela prouve que l'ambiance nationale crée, parmi les juifs d'un pays, un lien nullement incompatible avec le lien unissant les juifs par dessus les frontières, mais différent. Le sentiment national comporte incontestablement l'unité territoriale et surtout l'unité du milieu, de l'ambiance spirituelle, une certaine communauté d'intérêts et d'usages impossible à réaliser à travers le vaste monde. Vivre dans le même pays, subir le même climat, se nourrir des produits de la même terre, lire les mêmes journaux, recevoir le même enseignement, tout cet ensemble d'influences locales agit d'une manière identique sur l'esprit des hommes, juifs ou non, et contribue à créer un fonds commun de sentiments et d'idées d'importance fondamentale.

Je ne m'arrêterai pas longtemps à discuter le problème de la race, terrain glissant où les Allemands se sont rompu le cou. Pour ce qui est des juifs, il est indéniable qu'anthropologiquement un lien de sang les unit plus ou moins étroitement depuis un nombre plus ou moins grand de générations. Point n'est besoin de remonter au déluge pour en juger.

Mais est-il donc nécessaire pour résoudre le problème juif, de considérer comme démontrée telle ou telle hypothèse? Faut-il absolument forcer la vie à prendre les formes géométriques de nos définitions, fourrer des individus ou des collectivités dans des cases préalablement délimitées, race, nation ou religion?

Droits des minorités

Il y a des juifs. On leur inflige, en dehors des souffrances que les autres ont à endurer, un supplément souvent atroce de misères imméritées. Pour les faire entrer dans le «droit commun», il suffirait d'imposer à leurs persécuteurs l'égalité pour tous les habitants, sans acception de couleur, de race ou de religion.

Mais nous voyons les Américains, qui viennent donner à l'Europe des leçons de morale, lyncher les noirs et fermer leurs frontières aux jaunes. D'autre part, les Roumains ont, nous l'avons dit, éludé astucieusement l'obligation imposée en 1878 par le traité de Berlin, d'accorder aux juifs les mêmes droits qu'aux autres nationaux.

Pour éviter ces deux écueils, on a trouvé la belle invention des «Droits des Minorités». Désormais, dans tous les pays antisémites, les juifs formeront un noyau plus ou moins compact d'individus, différant complètement des autres habitants, an point que la majorité et la minorité s'ignorent à peu près totalement, en dehors de quelques vagues relations matérielles ou commerciales. C'est un ghetto moral solidement édifié. Et ce résultat a été désiré par les représentants qualifiés des juifs d'Orient!

Certes, nous ne sommes pas partisans de l'homogénéisation (qu'on nous pardonne ce néologisme) des hommes par l'État tout-puissant. Bien au contraire, voudrions-nous voir se multiplier les groupements, les collectivités ayant leurs écoles, leurs institutions, leurs habitudes propres. La «centralisation étatiste de l'enseignement prussien» n’est pas ce que nous préconisons.

Les livres hébraïques représentent une richesse que les Églises officielles ont rejetée dans l'ombre. On n'aimerait pas trop faire lire aux enfants que la terre n'est pas une propriété individuelle et qu'elle doit faire retour à la

collectivité tous les cinquante ans.

Quant aux imprécations des prophètes contre les riches, le jeune homme qui les réciterait en public passerait un mauvais quart d'heure.

Ce n'est pas nous, encore une fois, qui verrions un inconvénient à laisser toute liberté aux minorités, nationales ou autres, d'organiser comme bon leur semble leur enseignement aussi bien que leurs œuvres de solidarité. Mais pour conserver à la civilisation juive une originalité aussi imprégnée d'humaine bonté et de révolte contre toute autorité, il n'est pas utile de l'isoler au milieu de chaque nation. Cultiver des traditions saines, en ce qu'elles ne sont pas en contradiction avec la raison, n'implique pas la nécessité de se singulariser, de se différencier systématiquement des cohabitants par des privilèges tels que l'emploi d'une langue autre que la langue nationale jusque dans les actes officiels (reconnaissance de la langue yidiche), l'obligation de respecter le Sabat, au point que les élections ne pourront pas avoir lieu le samedi, ou encore, comme en Grèce, la faculté pour les Juifs seulement, de s'exempter du service militaire par le paiement d'une redevance. Qui ne voit que ces distinctions sont toutes génératrices de haines, qu'elles seront trop aisément exploitées pour perpétuer le tragique malentendu entre juifs et non-juifs, et que l'antisémitisme s'en servira pour creuser plus profondément le fossé qu'il s'agit de combler.

Au contraire, les juifs peuvent et doivent se mêler intimement aux nations, à toutes les nations, tout en conservant et en cultivant ce qu'il y a d'humain dans leur riche histoire. Ce serait une perte pour eux et pour tous que de consacrer par de semblables mesures d'exception l'isolement dans lequel ils ont été enfermés par l'arrogance des boyards roumains, des hobereaux polonais et de la bureaucratie russe et ce n'est pas supprimer le ghetto que d'amener, les juifs à se grouper dans chaque état en minorités nationales (?) organisées et

caporalisées en vue des élections.

La mentalité juive

Le juif, méprisé, humilié et frappé de toute manière, porte en lui la conscience d'une grande supériorité spirituelle sur ses bourreaux. Il lit beaucoup. Tous les Juifs savent lire, c'est un peuple qui ne compte pas d'illettrés depuis mille ans au moins. Depuis plus longtemps encore, le meurtre a été aboli du cerveau juif. À tort ou à raison, le juif est très fier de ces deux stigmates, l'un intellectuel, l'autre moral, qu'il porte au front. Au surplus, on ne voit jamais un juif ivre: la sobriété, la régularité austère de la famille sont des caractéristiques vivaces de la mentalité juive.

Il y a une mentalité juive universelle, qui n'est incompatible avec aucune civilisation vraiment humaine, qui s'adapte à tous les milieux. Cette mentalité collective tient du sentiment religieux, mais ne lui est pas assez soudée pour ne pas survivre à son détachement; elle est apparentée au sentiment national, mais ne peut pas lui être identifiée.

En vérité, les masses juives sont profondément attachées à leurs traditions millénaires. À la base de ce traditionalisme se trouve un riche sentiment libertaire et égalitaire, réfractaire à toute tyrannie, à toute hiérarchie, à toute discipline imposée. La bonté, la pitié pour les faibles, pour les animaux, l'horreur du meurtre, même sur les animaux, une soif ardente pour l'étude, une aspiration passionnée vers la justice pour tous, voilà ce qui constitue le fonds, le centre d'attraction du judaïsme universel. Ce n'est pas en vain que durant des siècles, tous les jours, les juifs ont clamé leurs invocations à la Justice, à la Bonté, à la Pitié. Il s'en est transmis quelque chose même à ceux qui n'ont jamais lu ces lamentations.

Les aspirations des masses juives tendent, c'est évident, vers la création d'un État indépendant en Palestine. Des centaines

de milliers de juifs n’attendent qu'un signal pour se ruer vers cette terre promise, vers ce pays de leurs rêves. Mais la capacité d'absorption de la colonisation palestinienne sera de dix mille individus par an, à condition que la Puissance protectrice l'encourage pleinement. Ce chiffre représente à peine l'excédent annuel des populations juives opprimées.

La question juive devra donc être résolue sur place.

Par quels moyens?

Conclusions

Comparer le juif, cet être affiné par la pratique incessante de méditations abstraites, par la lecture, par les scrupules moraux, au rustre roumain, polonais ou russe, c'est comprendre de suite que le premier ne puisse accepter comme un très grand honneur d'être «assimilé», «absorbé», par le second. La distinction que le juif établit entre lui-même et le «Goï» n'est vraiment pas de nature à l'inciter à abandonner ses mœurs séculaires pour adopter celles des autres.

Mais le paysan inculte n'est pas tout l'Orient. Il y a dans les villes orientales une mince croûte de civilisation occidentale. Là, le contact est possible et serait profitable aux deux parties, à condition que rien ne vienne le troubler. La liberté, l'égalité complètes, sincèrement adoptées et appliquées, auraient des avantages certains pour tous. Mais le calcul des gouvernants et la myopie des dirigeants juifs s'acharnent au contraire à éviter ce libre commerce de deux mentalités complémentaires.

Mettre brusquement les masses illettrées russes, polonaises et roumaines au contact de ces grands lecteurs de livres et de journaux, de ces juifs assoiffés de justice et qui veulent le paradis ici-bas, voilà ce que tiennent à éviter les antisémites et ce qu'ils ont évité jusqu'ici par les persécutions et la calomnie. Les machiavels de notre

diplomatie ont-ils été obsédés par la même préoccupation? Toujours est-il qu'ils arrivent, grâce au système de l'autonomie des minorités juives, à éviter, eux aussi, cette dangereuse promiscuité.

Certains dirigeants juifs, se recrutant surtout parmi les rabbins et les politiciens, redoutent ce contact pour la pureté des mœurs juives, pour la conservation de la mentalité juive. Ce sont ceux-là qui s'ingénient également à sceller les juifs dans le ghetto de «l'autonomie nationale».

À l'exception des antisémites stupidement buttés, tous les hommes de bonne volonté sont d'accord sur le but à atteindre: réaliser l'égalité complète des juifs et des non juifs. C'est dans le choix des moyens qu'apparaissent les divergences.

Les uns veulent la disparition, l'effacement de ce qui fait la caractéristique du juif, la fusion complète. Utopie irréalisable. Jamais le juif à la civilisation millénaire ne se laissera absorber par des peuples à peine adolescents.

D'autres érigent des murailles d'isolement autour du précieux dépôt des ancêtres. Mais une civilisation se corrompt en croupissant; elle se fortifie, au contraire, au contact d'autres civilisations. S'il s'agissait de figer le judaïsme dans les vieilles pratiques talmudiques, on comprendrait la «séparation». Autant nous approuvons le juif fidèle à la science hébraïque, qui en enseigne les beautés à ses enfants, qui maintient la sobriété, la pureté des mœurs, qui s'interdit le meurtre même d'un animal, autant nous jugeons détestable toute mesure qui aurait pour résultat l'isolement du juif parmi les nations.

Point n'est besoin d'autonomie nationale pour cultiver les mœurs et la littérature hébraïques. Ce n'est pas non plus pour que les juifs pieux puissent prier en paix dans leurs temples, ou manger à Pâque le pain azyme du souvenir, ou gérer les écoles et les hôpitaux juifs, qu'il est indispensable de

proclamer l'existence d'une nationalité juive.

Il appartient aux gens clairvoyants de résoudre la question juive dans un sens favorable au progrès humain. Les nouvelles générations juives devront apprendre la langue de leur pays et l'hébreu, à l'exclusion du jargon. Les nouvelles générations non juives devront faire un pas vers le juif, regarder son âme sur le vif, et non pas à travers le prisme des calomnies ancestrales, ouvrir largement aux juifs les portes des écoles, des parlements, des offices, de toutes les carrières, les accueillir dans leurs amitiés, dans leurs groupements, dans leurs familles. Voilà qui fera davantage pour la prospérité des peuples que les atrocités antisémitiques.

Mais en attendant que de part et d'autre cet immense progrès se réalise, il faudra, pendant longtemps, hélas! des mesures de protection internationales. Il ne suffit pas de proclamer l'égalité des juifs; il incombe à la Société des Nations de veiller à ce que cette égalité entre dans le domaine des faits.

Pour que les gouvernements intéressés ne persévèrent pas dans leurs anciens errements, comme la Pologne l'a montré par de récents pogroms, la Roumanie, par sa résistance obstinée, les Koltchak, les Denikine et autres par les massacres organisés ou tolérés, l'intervention réitérée de la Ligue des Nations dans leurs affaires intérieures s'imposera continuellement.

D'autre part, si les Juifs, obéissants à leurs mauvais bergers, se refusent à user des possibilités de rapprochement que les circonstances leur offrent, ils ne devront s'en prendre qu'à eux-mêmes de la dureté de leur sort.

Dr L.F.